

141 Avenue du Maine  
75014 Paris

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **CADMIUM DANS L'ALIMENTATION : APPELES A DEBATTRE EN JUIN, LES DEPUTES ONT LE DEVOIR D'AGIR !**

Le 25 mars dernier, l'Anses a publié un rapport très alarmant mettant en exergue la surimprégnation de la population française au cadmium. L'exposition au cadmium a doublé en dix ans et 47,6% des 18-60 ans dépasse les valeurs toxicologiques de référence.

Les consommateurs français sont les plus contaminés au cadmium de toute l'Union européenne !

Présent dans les sols, notamment du fait de l'utilisation d'engrais minéraux phosphatés, ce métal lourd extrêmement toxique à des effets néfastes sur la santé et, 10 à 30 années sont nécessaires pour éliminer la moitié de la quantité absorbée. Il est classé cancérigène certain pour l'humain et associé à une augmentation du risque de cancers (poumon, prostate, rein), mais aussi à des atteintes osseuses et rénales.

L'alimentation courante des consommateurs, dont celle des enfants au premier chef, est ainsi concernée : riz, céréales, pâtes, pain ou pomme de terre, etc.

Ce constat implique l'impérative nécessité de politiques publiques en la matière. Une proposition de loi visant à « *réduire les risques sanitaires liés aux contaminations au cadmium de l'alimentation* », reprenant les préconisations de l'Anses sera examinée par l'Assemblée nationale le mois prochain.

Contrairement à ce que projette le gouvernement – appliquer la recommandation de l'Anses à l'horizon 2038 – les députés auront la responsabilité de prendre des mesures qui ne peuvent plus attendre ! Chaque année de retard accroît un peu plus l'exposition de la population française !

Pour l'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC), l'inaction n'est plus acceptable. Alors que plus de la moitié des jeunes enfants sont surexposés, les consommateurs ne doivent pas être les victimes invisibles d'un compromis économique. Une politique ambitieuse de réduction du cadmium dans l'alimentation doit être engagée sans délai !

L'Afoc appelle les pouvoirs publics à se saisir urgemment de ce véritable enjeu de santé publique !

En outre, parce que chaque jour l'actualité met en lumière la vulnérabilité des consommateurs, l'Afoc réaffirme la nécessité de rétablir l'Institut national de la consommation (INC), garante d'une information indépendante des lobbies.

Rapport de l'ANSES : <https://www.anses.fr/system/files/ERCA-2023-AUTO-0150-RA.pdf>

Contact Afoc : 01 40 52 85 85